



Autorisation de Sortie en Primaire (du CP au CM2)

Afin de fluidifier la sortie des élèves, votre enfant, à partir du CP, pourra être autorisé à sortir seul de l'établissement s'il est porteur de la carte ci-après.

Cette carte que vous aurez imprimée en couleur, remplie, signée et sur laquelle vous aurez collé une photo, devra être remise à votre enfant dans son cartable pour le jour de la rentrée (1^{er} septembre 2025).

Cette carte permettra à votre enfant de quitter seul l'établissement à 16h30 tous les jours (pas de possibilité de moduler).

Concernant la sortie de l'étude à 17h45 : pas de carte. Les parents qui autorisent leur enfant à sortir seul de l'étude, devront envoyer un mail au secrétariat ecole@jandchatou.fr

Comptant sur votre compréhension.

S.Siguiet

AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2025 / 2026		AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2025 / 2026	
	L'élève.....		L'élève.....
			
Colle ta photo ici	En classe de	Colle ta photo ici	En classe de
	Est autorisé(e) à sortir seul(e) de l'école à 16h30.		Est autorisé(e) à sortir seul(e) de l'école à 16h30.
	Signature des parents :		Signature des parents :